



Fonds pour le développement des collectivités - Source Fonctionnement

Questions de la demande de subvention

Renseignements sur l'organisme

Vous devez avoir l'autorisation de votre organisme pour remplir cette demande. Veuillez obtenir une autorisation avant de continuer. Si vous avez des questions, envoyez un courriel au [Centre de soutien](#) de la FTO ou composez le 1 800 263-2887.

- Je confirme qu'un représentant ayant le pouvoir de signature et de prise de décision est identifié comme contact signataire dans les Renseignements sur l'organisme et a autorisé la soumission de cette demande.

Le contact signataire de votre organisme est la personne qui a le pouvoir de signature pour engager légalement votre organisme, a autorisé cette demande et aura la responsabilité de signer le Contrat de subvention avec la FTO.

Q : Coordonnées du contact signataire de votre organisme :

- Nom
- Poste
- Courriel
- Téléphone

Le contact de votre organisme est la personne désignée qui a l'autorité de soumettre cette demande.

Q : Coordonnées du contact de votre organisme :

- Nom
- Poste
- Courriel
- Téléphone

- J'ai lu la [Politique contre la discrimination](#) de la FTO et je conviens que cet organisme s'y conformera.
- Je comprends et j'accepte que les données fournies dans la demande pourraient être partagées avec d'autres bailleurs de fonds ou rendues publiques. Veuillez consulter notre [Politique de données ouvertes](#).

Étudiez les [exigences d'admissibilité](#) relatives au programme de financement pour vous assurer que votre organisme est admissible avant de soumettre une demande.

Les organismes qui soumettent une demande du Fonds pour le développement des collectivités – Source Fonctionnement doivent avoir **une présence importante** dans les secteurs des arts et de la culture, du patrimoine, du tourisme, du sport et des loisirs **et** gérer des installations et/ou offrir des expériences ou programmes au public en Ontario,

et doivent répondre à une des exigences suivantes :

- Être un organisme de bienfaisance ou une fondation publique enregistrée comme organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada
- Être un organisme constitué en société sans but lucratif sans capital-actions dans une province ou un territoire du Canada
- Être une communauté de Premières nations, métisse ou inuite ou toute autre communauté autochtone

Note :

- Les organismes qui sont à la fois un organisme sans but lucratif constitué en société et un organisme de bienfaisance enregistré doivent s'inscrire en tant qu'organisme de bienfaisance.
- Les communautés en vertu de la charte de la Métis Nation of Ontario (MNO) ou Inuit ou autres groupes/organismes autochtones doivent s'inscrire en tant qu'organisme de bienfaisance ou qu'organisme sans but lucratif constitué en société, selon le cas.

Les organismes qui ne sont pas admissibles incluent :

- Toute municipalité ou ses organismes
- Une autorité de conservation
- Un bureau local ou un bureau régional non constitué en société d'un organisme de bienfaisance enregistré ou d'un organisme sans but lucratif constitué en société
- Un organisme à but lucratif
- Une université ou un collège, un hôpital, une école ou une agence d'un de ces organismes
- Un organisme du gouvernement provincial ou fédéral
- Un organisme à l'extérieur de l'Ontario

Q : Choisissez votre type d'organisme :

- Un organisme de bienfaisance ou une fondation publique enregistrés en tant qu'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada
- Un organisme constitué en société sans but lucratif sans capital-actions dans une province ou un territoire du Canada
- Une communauté de Premières nations, métisse ou inuite ou toute autre communauté autochtone

Q : Dénomination sociale de votre organisme.

Q : Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance ou d'entreprise de votre organisme, et année d'enregistrement.

Q : Nom commercial de votre organisme.

Q : Adresse de votre organisme :

- Adresse municipale/RR ou N° de case postale
- Ville
- Province
- Code postal (format X1X 1X1)
- Téléphone
- Site Web (si aucun site Web, entrer S/O)

Q : Si votre organisme est actif dans les médias sociaux, fournissez les pseudonymes que vous utilisez. Par exemple, « @ONTrillium » est le pseudonyme de la FTO sur Twitter.

Q : Énoncé de mission de votre organisme. *Max. 200 mots.*

Q : Activités, services et programmes typiques de votre organisme et nombre de personnes servies annuellement. *Max. 200 mots.*

Q : En moyenne, combien d'employés rémunérés votre organisme avait-il au cours des 12 derniers mois, à temps plein ou à temps partiel? *Entrez un nombre numérique.*

Q : En moyenne, combien de bénévoles votre organisme avait-il au cours des 12 derniers mois, peu importe leur nombre d'heures de bénévolat travaillées? *Entrez un nombre numérique.*

Tous les organismes, à l'exception des Premières nations, doivent répondre aux exigences de la FTO relatives aux états financiers.

États financiers

Pour considérer un organisme comme étant admissible, la Fondation Trillium de l'Ontario (FTO) exige les états financiers d'au moins un exercice, à partir de la date de constitution en société ou d'enregistrement d'organisme de bienfaisance. Étudiez nos [Exigences relatives aux états financiers](#) pour vous assurer que vous soumettez le bon type d'états financiers selon les revenus totaux et la date de fin d'exercice de votre organisme.

Les états financiers de l'exercice complet le plus récent doivent avoir été préparés dans les douze mois suivant la fin de l'exercice de votre organisme.

- Les organismes ayant des revenus annuels de plus de 500 000 \$ doivent soumettre les états financiers vérifiés de l'exercice le plus récent, qui doivent inclure l'information comparative de l'exercice précédent. Ces états financiers doivent être préparés par un [expert-comptable autorisé](#) de l'extérieur de votre organisme et inclure un Rapport de vérificateur ainsi que des notes complémentaires.
- Les organismes ayant des revenus annuels entre 250 000 \$ et 499 999 \$ doivent soumettre les états financiers de l'exercice le plus récent, qui doivent inclure l'information comparative de l'exercice précédent. Ces états financiers doivent être préparés par un [expert-comptable autorisé](#) de l'extérieur de votre organisme et inclure un Rapport de mission d'examen concernant les états financiers ainsi que des notes complémentaires.
- Les organismes ayant des revenus annuels entre 100 000 \$ et 249 999 \$ doivent soumettre les états financiers de l'exercice le plus récent, qui doivent inclure l'information comparative de l'exercice précédent. Ces états financiers doivent être préparés par un cabinet enregistré à CPA Ontario et inclure un Avis au lecteur concernant les états financiers. Pour trouver un cabinet enregistré ou confirmer l'enregistrement d'un cabinet, visitez le [Répertoire des cabinets de CPA Ontario](#).
- Pour des revenus de 99 999 \$ ou moins, votre organisme doit nous fournir, au minimum, les états financiers préparés à l'interne des deux exercices les plus récents. Voir des exemples [ici](#).

La santé financière de tous les organismes est évaluée dans le cadre du processus de demande de subvention. Voilà pourquoi nous exigeons un jeu complet des états financiers actuels.

Les états financiers soumis seront évalués afin d'établir s'il existe un surplus ou un déficit. Cela constitue la première étape de notre évaluation de votre santé financière et de vos besoins financiers. Vous pouvez utiliser le [Calculateur de la situation financière](#) pour effectuer une évaluation simple de la santé financière de votre organisme. Cependant, la FTO procédera à sa propre évaluation interne dans le cadre du processus d'évaluation de la demande de subvention.

Les documents additionnels suivants relatifs à un surplus ou un déficit sont requis pour que nous puissions les examiner et en tenir compte :

SURPLUS : Si votre organisme a accès à des actifs nets d'une valeur de plus de 12 mois de dépenses de fonctionnement, vous devez téléverser, dans un document distinct, une explication de votre surplus, ainsi que vos états financiers.

Vous devez démontrer que les actifs nets non assujettis à des restrictions ont été consacrés à un projet ou un objectif imminent, ou expliquer si les circonstances peuvent autrement démontrer un important besoin financier.

Veillez téléverser votre explication ainsi que vos états financiers dans la section Renseignements sur l'organisme de la demande de subvention.

DÉFICIT : Si votre organisme a un déficit accumulé supérieur à 10 % des dépenses annuelles, vous devez téléverser, dans un document distinct, un plan de réduction du déficit expliquant la façon dont vous prévoyez le réduire, ainsi que vos états financiers.

Le plan doit inclure des détails notamment sur les objectifs monétaires pour réduire le déficit accumulé. Il doit être raisonnable et atteignable, donner une bonne idée de votre situation déficitaire, et présenter une stratégie d'élimination du déficit. Vous devez également démontrer des antécédents de gestion financière et de gestion de déficit solides en fournissant votre budget de fonctionnement actuel.

Veillez téléverser votre plan, votre budget de fonctionnement actuel ainsi que vos états financiers dans la section Renseignements sur l'organisme de la demande de subvention.

Q : Téléversez les états financiers préparés les plus récents de votre organisme pour l'exercice 2020 (incluant les détails comparatifs par rapport à 2019) ou pour l'exercice 2019 (incluant les détails comparatifs par rapport à 2018), ainsi que les renseignements relatifs à un surplus ou un déficit, si cela est requis.

Assurez-vous de soumettre les états financiers requis selon la date de fin d'exercice et les revenus totaux de votre organisme. Les états financiers doivent être préparés dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice le plus récent de l'organisme.

Tous les organismes, à l'exception des Premières nations, doivent répondre aux exigences de la FTO relatives au conseil d'administration.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de votre organisme doit compter au moins trois membres actifs (mandats actifs à la date limite de soumission des demandes de subvention). Pour que votre organisme soit admissible à du financement, au moins 50 % des membres du conseil doivent maintenir une relation sans lien de dépendance entre eux.

Une relation « sans lien de dépendance » signifie que les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'un organisme ne sont pas mariés ou liés entre eux, ne travaillent pas en tant que partenaires d'affaires ou ne sont pas autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.

Répondez « OUI » si : les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'un organisme **ne sont pas** mariés ou liés entre eux, ne travaillent pas en tant que partenaires d'affaires ou ne sont pas autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.

Répondez « NON » si : les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'un organisme **sont** mariés ou liés entre eux, travaillent en tant que partenaires d'affaires ou sont autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.

Q : Le conseil d'administration de votre organisme compte-t-il au moins trois membres actifs (mandats actifs à la date limite de soumission des demandes de subvention), dont au moins 50 % maintiennent une relation sans lien de dépendance entre eux? *Oui/Non*

Q : Nous avons besoin de la liste des membres de votre conseil d'administration la plus récente, incluant leurs nom, dates de début et de fin de mandat, poste et renseignements sur l'absence de dépendance. Veuillez ajouter des noms à la table ou en supprimer afin de refléter la liste actuelle des membres, ainsi que mettre à jour tous les champs :

Prénom	Nom de famille	Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Poste	Sans lien de dépendance (Oui/Non)

- Je confirme qu'on m'a accordé l'autorité de soumettre cette demande.
- Je confirme que tous les renseignements fournis concernant l'organisme sont exacts et à jour (y compris les renseignements des états financiers de l'exercice le plus récent ainsi que les renseignements sur le surplus ou le déficit si cela est requis.)
- Je confirme qu'on a téléversé les états financiers requis en fonction des revenus totaux et de la date de fin d'exercice de notre organisme, et que la liste des membres du conseil d'administration est mise à jour.

Renseignements sur la demande de subvention

Q : Seules les dépenses ayant été engagées en Ontario sont admissibles à du financement de la FTO. Les dépenses pour lesquelles vous demandez du financement seront-elles engagées en Ontario? *Oui/Non*

Aux fins de collecte de données uniquement

Q : Choisissez la population que votre organisme sert :

Expérience vécue de la population servie :

- Population générale
- Pris en charge / quittant la prise en charge
- Faible revenu
- Nouveaux arrivants / réfugiés
- Personnes handicapées
- Personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie
- Logement inadéquat / sans-abri

Identité de la population servie :

- Noirs
- Francophones
- Population générale
- Autochtones
- LGBTQ+
- Autres groupes racialisés
- Femmes

Q : La direction ou les entités décisionnelles de votre organisme (conseil d'administration, équipe de direction, membres de la haute direction, etc.) reflètent-elles les expériences vécues ou les identités culturelles des communautés servies par votre organisme?

- Oui
- Passablement
- Non
- Pas certain

Q : Choisissez le groupe d'âge principalement servi par votre organisme :

- Enfants (0 -12)
- Jeunes (13-24)
- Adultes (25-64)
- Aînés (+65)
- Tous les groupes d'âge

Q : Où votre organisme est-il situé? Choisissez une des [régions de subventions](#) de la FTO.

Q : Choisissez la division de recensement.

Q : Pour la région de Toronto, indiquez le quartier où votre organisme est situé.

Q : À quelle capacité votre organisme fonctionne-t-il actuellement (en pourcentage)?

- 100 %
- 90 %
- 80 %
- 70 %
- 60 %
- 50 %
- 40 %
- 30 %
- 20 %
- 10 % ou moins

Q: Indiquez la durée de votre subvention : *Choisissez une réponse dans la liste.*

- 6 mois
- 12 mois

Notez qu'une subvention approuvée commence une fois que le Contrat de subvention de la FTO a été signé et retourné à la FTO.

CRITÈRE D'ÉVALUATION N° 1 : Importance de l'organisme dans les secteurs des arts et de la culture, du patrimoine, du tourisme, du sport et des loisirs et dans sa communauté.

Poids : 20 %

- L'organisme a une présence importante dans les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine, du tourisme, du sport et des loisirs qui améliore la qualité de vie des résidents et offre des expériences aux visiteurs, des possibilités de loisirs, des programmes culturels, des emplois ou des services dans les collectivités de la province.
- L'organisme gère des installations ou offre des expériences ou programmes qui sont essentiels pour la communauté et démontre des avantages pour celle-ci.
- L'organisme contribue au bien-être social et économique en tant que bâtisseur de communauté, contributeur du patrimoine essentiel, du sport et des loisirs, du tourisme, d'attractions culturelles et d'emploi, partenaire communautaire ou fournisseur de services.

Seuls les organismes ayant une présence importante dans les secteurs des arts et de la culture, du patrimoine, du tourisme, du sport et des loisirs sont admissibles au Fonds pour le développement des collectivités.

Q : Choisissez le secteur qui cadre le plus avec le travail, la mission ou le mandat de votre organisme :

- Arts
- Culture
- Patrimoine
- Tourisme
- Sport
- Loisirs

Note : Pour le Fonds pour le développement des collectivités – demande de subvention de la source Fonctionnement, tous les organismes ayant une présence importante dans le secteur du sport et des loisirs doivent gérer des installations utilisées pour des **activités physiques** et/ou offrir des expériences et programmes liés aux **activités physiques**.

Q : Parlez-nous de l'importance de votre organisme dans les secteurs des arts et de la culture, du patrimoine, du tourisme, du sport et des loisirs dans votre communauté, avant les impacts de la COVID-19, en décrivant :

La façon dont vos installations, expériences et/ou programmes offerts contribuent au bien-être **socio-économique** de votre communauté.

Max. 150 mots.

CRITÈRE D'ÉVALUATION N° 2 : L'organisme appuie des populations diversifiées, sous-représentées ou vulnérables.

Poids : 10 %

- L'organisme a clairement démontré que son objectif, son contenu ou ses programmes avantagent les populations faisant face à des obstacles socio-économiques, géographiques, culturels ou raciaux.

Le Fonds pour le développement des collectivités vise à appuyer les communautés diversifiées ainsi que les populations sous-représentées dans les arts et la culture, le patrimoine, le tourisme, le sport et les loisirs.

Q : Comment l'objectif ou les programmes de votre organisme soutiennent-ils les populations faisant face à des obstacles socio-économiques, géographiques, culturels ou raciaux? *Max. 75 mots.*

CRITÈRE D'ÉVALUATION N° 3 : Impact de la COVID-19 sur l'organisme.

Poids : 35 %

- L'organisme a démontré comment la COVID-19 a eu un impact sur sa capacité de gérer des installations ou d'offrir des expériences ou programmes.
- L'organisme a démontré une perte de revenus d'au moins 50 % depuis l'exercice précédent en raison de la COVID-19 ou une perte de fréquentation d'au moins 50 % par rapport à avant les impacts de COVID-19.
- L'organisme a démontré des coûts de fonctionnement accrus en raison de la COVID-19.
- L'organisme éprouve des difficultés financières et a épuisé toutes les autres possibilités de financement.
- Le fonctionnement des installations ou l'offre d'expériences ou de programmes par l'organisme ont été totalement ou partiellement interrompus en raison de la COVID-19 et l'organisme les a rétablis ou prévoit les rétablir.

Q : Indiquez la perte de revenus que votre organisme a encourue depuis mars 2020. *Choisissez une réponse dans la liste.*

- 100 % ou plus
- 90 %
- 80 %
- 70 %
- 60 %
- 50 %
- 40 %
- 30 %
- 20 %
- 10 % ou moins

Q : Au cours de votre période de fonctionnement de 12 mois **précédant** la COVID-19 (avant mars 2020), combien de personnes avez-vous servies? Cela inclut les personnes qui ont participé à vos programmes ou ont visité ou utilisé vos installations.

Entrez un nombre numérique.

Q : Au cours de votre période de fonctionnement de 12 mois **depuis** la COVID-19 (après mars 2020), combien de personnes avez-vous servies? Cela inclut les personnes qui ont participé à vos programmes ou ont visité ou utilisé vos installations.

Entrez un nombre numérique.

Q : Au cours de votre période de fonctionnement de 12 mois **précédant** la COVID-19 (avant mars 2020), combien d'employés aviez-vous que ce soit à temps plein ou à temps partiel? *Entrez un nombre numérique.*

Q : Au cours de votre période de fonctionnement de 12 mois **depuis** la COVID-19 (après mars 2020), combien d'employés aviez-vous que ce soit à temps plein ou à temps partiel?

Entrez un nombre numérique.

Q : Indiquez l'augmentation des coûts de fonctionnement en raison de la COVID-19 que votre organisme a subie depuis mars 2020? *Choisissez une réponse dans la liste.*

- 100 % ou plus
- 90 %
- 80 %
- 70 %
- 60 %
- 50 %
- 40 %
- 30 %
- 20 %
- 10 % ou moins

Q : Énumérez tous les programmes de rétablissement municipaux, provinciaux et fédéraux auxquels votre organisme a eu accès. *Max. 100 mots.*

- Je confirme que notre demande de subvention du Fonds pour le développement des collectivités – Source Fonctionnement ne reproduit pas le soutien de ces programmes de rétablissement.

Q : La COVID-19 a-t-elle eu un impact sur la capacité de votre organisme (*choisissez toutes les réponses qui s'appliquent*) :

- De réaliser sa mission.
- De gérer les installations ou les lieux physiques en raison des fermetures obligatoires.
- De gérer les installations ou les lieux physiques en raison de la pression relative au loyer ou à l'hypothèque.

- D'offrir des programmes ou services – infrastructure ou technologie insuffisantes.
- D'offrir des programmes ou services – contenu de programmes approprié insuffisant.
- D'assumer la rémunération du personnel (employés mis à pied ou heures réduites).
- De répondre aux besoins d'horaires du personnel (moins d'employés disponibles).
- De répondre aux besoins d'horaires des bénévoles (moins de bénévoles disponibles).
- De générer des revenus.
- De répondre aux besoins en santé et sécurité du personnel ou des bénévoles.
- Autre **Si vous choisissez « Autre », précisez l'impact.*

Q : En fonction des impacts choisis ci-dessus, précisez la façon dont la capacité de votre organisme de gérer les installations ou d'offrir les expériences ou programmes a été touchée. *Max. 100 mots.*

CRITÈRE D'ÉVALUATION N° 4 : La stratégie appuie la viabilité de l'organisme.

Poids : 35 %

- L'organisme a démontré que les fonds l'aideront à rester viable pour gérer les installations ou offrir des expériences ou programmes.
- L'organisme a décrit une approche raisonnable pour maintenir ou reprendre son fonctionnement et comprend ce qui est nécessaire pour appuyer son plan d'ouverture ou de réouverture.
- Le Feuillet de travail financier est raisonnable et cadre avec les résultats du Fonds pour le développement des collectivités – Source Fonctionnement choisis.

Q : Choisissez les résultats du Fonds pour le développement des collectivités – Source Fonctionnement que vous produirez pour aborder les impacts que vous avez mentionnés (Cochez seulement les cases appropriées) :

- Transformer le fonctionnement pour respecter les exigences de santé publique.
- Maintenir la viabilité afin de gérer les installations ou d'offrir des expériences ou programmes à court terme et à moyen terme.
- Assurer la durabilité afin de gérer les installations ou d'offrir des expériences ou programmes à long terme.
- S'adapter à de nouvelles façons de travailler.
- Répondre aux besoins changeants dans la prestation de programmes et de services.
- Améliorer les expériences des visiteurs et des participants.

Q : Quelle est votre stratégie pour produire les résultats choisis et aborder les impacts mentionnés? *Max. 200 mots.*

Q : Pour combien de mois votre organisme est-il actuellement en mesure de fonctionner?

- moins d'un mois
- 1-3 mois
- 4-6 mois
- 7-9 mois
- 10-12 mois
- 12+ mois

Q : Grâce à ce financement, pour combien de mois additionnels votre organisme sera-t-il en mesure de fonctionner?

- moins d'un mois
- 1-3 mois
- 4-6 mois
- 7-9 mois
- 10-12 mois
- 12+ mois

Feuillet de travail financier

Lisez ces [directives concernant le feuillet de travail financier](#) avant de remplir le Feuillet de travail financier.

- Remplissez le Feuillet de travail financier en cliquant sur le bouton « Ouvrir » ci-dessous.
- Assurez-vous que les coûts reflètent précisément vos besoins opérationnels admissibles et sont clairement compatibles avec les activités et les résultats de la demande de subvention. Les subventions sont octroyées en entier ou sont refusées. La FTO ne financera pas de montants partiels.

Quel montant les organismes peuvent-ils demander?

Les organismes peuvent demander jusqu'à 80 % de leurs dépenses de fonctionnement admissibles totales, ou jusqu'à 100 %, dans le cas de communautés de Premières nations, métisses ou inuites ou de toute autre communauté autochtone, le maximum d'un projet étant fondé sur les dépenses de fonctionnement admissibles totales (selon les états financiers de 2019).

- Les organismes ayant des dépenses de fonctionnement admissibles totales de 1 000 000 \$ ou plus sont admissibles à un maximum de 250 000 \$.
- Les organismes ayant des dépenses de fonctionnement admissibles totales de 500 000 \$ à 999 999 \$ sont admissibles à un maximum de 100 000 \$.
- Les organismes ayant des dépenses de fonctionnement admissibles totales de moins de 500 000 \$ sont admissibles à un maximum de 50 000 \$.

Le montant total de la demande doit être d'au moins 10 000 \$.

Le montant maximal que votre organisme peut demander dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités – Source Fonctionnement est fondé sur les dépenses de fonctionnement admissibles totales énumérées dans vos états financiers de 2019. Les dépenses qui sont non admissibles pour calculer vos dépenses admissibles totales sont les suivantes :

- Taxe de vente harmonisée ou dépenses remboursables (p. ex., dépôts de garantie)
- Frais juridiques, de vérification, d'assurance ou d'intérêts
- Paiements hypothécaires
- Services de traduction
- Contributions non financières
- Déficits budgétaires ou financement d'une dette à long terme préexistants

Q : Quelles étaient les dépenses de fonctionnement admissibles totales de votre organisme en 2019? (N'incluez pas les dépenses non admissibles.)

Ce nombre détermine le montant maximal de la demande.

- Je confirme que le montant de notre demande n'excède pas 80 % des dépenses de fonctionnement admissibles totales, ou 100 %, dans le cas de communautés de Premières nations, métisses ou inuites ou de toute autre communauté autochtone.

Q : Quel est le montant de financement demandé à la FTO?

Ce montant se remplira automatiquement selon le montant total du Feuille de travail financier.

Description de la demande de subvention

Notre:

Cochez une case.

- organisme
- première nation
- communauté inuite
- communauté métisse
- communauté autochtone

grâce à une subvention du Fonds pour le développement des collectivités - Source Fonctionnement de XX XXX \$, continuera de gérer ses installations ou d'offrir des expériences ou des programmes aux Ontariens en : ***Décrivez votre projet en un maximum de 20 mots.***

Attestations

- J'ai lu les Directives concernant le Feuille de travail financier, et je confirme que la demande de budget est conforme aux politiques et aux exigences de la FTO.
- Je comprends l'importance d'éviter tout conflit d'intérêts (ou toute apparence de conflit d'intérêts) lors de l'obtention de biens ou services.
- Je comprends que si cette demande est approuvée, notre organisme devra conclure une entente formelle et à valeur juridique avec la FTO, qui sera fondée sur les renseignements compris dans cette demande et inclura les conditions de la subvention.
- J'ai lu la [Politique de reconnaissance](#) et j'accepte que, si notre demande au Fonds pour le développement des collectivités est approuvée, nous reconnaitrons publiquement le gouvernement de l'Ontario et la Fondation Trillium de l'Ontario.
- Le Fonds pour le développement des collectivités ne financera pas les dépenses payées par d'autres sources. Je comprends que si nous recevons des fonds d'autres sources de financement pour les mêmes dépenses, nous devons en aviser immédiatement la FTO.
- Je comprends que la FTO ne remboursera pas les dépenses engagées avant d'avoir confirmé l'approbation de la subvention.
- Les renseignements contenus dans cette demande ainsi que dans les documents justificatifs sont véridiques, exacts et complets.